

COMMUNE D'ACLENS

MUNICIPALITE



AU CONSEIL GENERAL

PREAVIS No 03 - 2020

**Concernant la demande de crédit de
construction pour la réhabilitation et
transformation du Casino**

1. Objet du préavis

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous propose d'adopter le préavis concernant la demande de crédit de construction pour la réhabilitation et transformation du Casino.

2. Table des matières

1. **Objet du préavis**
2. **Table des matières**
3. **Préambule**
4. **Descriptif des travaux**
5. **Coûts**
6. **Financement de crédit de construction**
7. **Conclusions**

3. Préambule

Au mois de mai 2019, la Municipalité a déposé un préavis relatif au crédit d'étude pour la réhabilitation et transformation du Casino. Ce préavis ayant été accepté, nous avons entrepris les démarches nécessaires pour mener à bien cette étude. Nous avons sollicité deux mandataires différents suite à une demande de la commission des finances et nous vous présentons aujourd'hui le projet retenu.

4. Descriptif des travaux

Le projet présenté par notre mandataire propose un bâtiment simple et fonctionnel mais s'intégrant parfaitement au sein de notre village. Celui-ci prévoit les travaux suivants :

- Une démolition complète et reconstruction dans les volumes actuels, car il est malheureusement impossible de conserver le bâtiment existant au vu de son état structurel de délabrement.
- Ce bâtiment rénové en zone d'utilité publique accueillera les locaux de la voirie. Pour rappel, ceci permettra la redistribution des locaux actuels utiles à la Commune situés dans la salle polyvalente pour répondre à un besoin du SIS Morget d'intégrer de nouveaux locaux aménagés plus spacieux. Le nouveau Casino a été pensé fonctionnel, pratique et durable et pourrait même, si le besoin devait se présenter, être proposé à d'autres affectations d'utilité publique ultérieurement.
- Des aménagements extérieurs seront faits. Ils font partie intégrante du projet et sont pensés pour répondre entre autre à certains besoins comme des places de parc, mais également pour compléter l'ensemble avec des espaces arborisés et de verdure afin d'intégrer au mieux ce nouveau bâtiment dans le village.
- Ce préavis contient l'ensemble des mesures et coûts concernant la réhabilitation du bâtiment ainsi que la parcelle où il est situé. En cas de non acceptation par le Conseil, les frais d'études de Fr 50'000.- seront dus et des frais pour une démolition à hauteur de Fr 80'000.- seront budgétisés afin de sécuriser la zone.

5. Coûts

Travaux préparatoires (démolition, ...)	Fr 63'000.-
Construction du bâtiment	Fr 758'000.-
Aménagements extérieurs	Fr 121'000.-
Frais secondaires (taxes, assurances, ...)	Fr 110'000.-
Coût total du crédit de construction demandé	Fr 1'052'000.-

6. Financement

Un prélèvement au fond de réserve pour investissements futurs est prévu pour un montant de Fr 552'000.-, financé par la trésorerie courante.

Le solde du montant. Soit Fr 500'000.- sera financé par un emprunt dans un établissement financier. L'amortissement du bâtiment dans nos comptes sera annuel et débutera au plus tôt en 2022.

7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le conseil général d'Aclens

- Vu le préavis n° 03-2020 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission nommée pour examiner le présent préavis ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réhabilitation et de transformation du Casino ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr 1'052'000.- ;
3. D'autoriser le financement de ces travaux par un emprunt de Fr 500'000.- auprès d'un établissement financier ;
4. De porter à l'actif du bilan la valeur des travaux et de l'amortir de la manière suivante : amortissement initial de Fr 552'000.- par un prélèvement au poste « réserve pour investissements futurs – 9282.1 ». L'amortissement du solde de Fr 500'000.- se fera sur une période de 30 ans, la première fois au budget en 2022, à raison de 16'700.- par an.

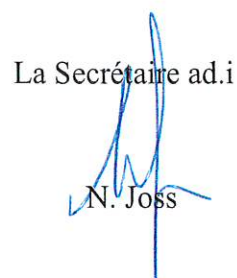
Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 septembre 2020.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

S. Ciana



La Secrétaire ad.i

N. Joss